

GRIGNY

Tentative de squat en état d'ivresse

COMME LE RÉSUME leur avocate, « ils ne se comportent pas comme les Tontons flingueurs, mais comme les Dalton. Et je ne leur ferais pas l'injure de désigner Avel... ». Hier au tribunal correctionnel d'Evry, trois hommes âgés d'une trentaine et d'une quarantaine d'années ont été condamnés à des peines de trois mois de prison avec sursis et de quatre-vingt-dix jours d'amende à 10 € pour avoir tenté mardi dernier de forcer la porte d'un de leur voisin à Grigny, square Surcouf.

Burin, marteau et pied-de-biche

Une bien piteuse équipée. Lors d'une soirée arrosée, ils ont décidé de monter à l'étage du dessus pour entrer dans un appartement. L'un des trois hommes, sans domicile, voulait vraisemblablement s'y ins-

tailler. Il avait d'ailleurs apporté une serrure de rechange. Vers 20 heures, ils montent et s'attaquent à la porte au burin, au marteau et au pied-de-biche. Pour la discrétion, on repassera... Prévenus par des voisins, les policiers viennent les cueillir en flagrant délit. « Moi, tout ce que je peux vous dire, c'est que c'est à cause de l'alcool. Le lendemain matin en garde à vue, on s'est regardés en se disant *On est vraiment bêtes de faire ça à 8 heures du soir devant les voisins*. Moi, j'ai juste acheté l'alcool et le shit. »

« Toutes les personnes en état d'ivresse ne s'amuse pas à aller casser la porte du voisin », lui fait remarquer la présidente du tribunal. Tête basse, tous se sont excusés pour ces faits qualifiés de « navrants » par la substitut du procureur.

S.M.

GIF-SUR-YVETTE

Les braqueurs condamnés

■ Le jugement est tombé mercredi en fin de soirée. Les cinq auteurs du braquage du supermarché Lidl de GIF-sur-Yvette survenu le 27 juillet 2013 ont été condamnés à des peines de prison, s'étalant de trente mois (dont vingt-quatre avec sursis) pour le chauffeur à quatre ans (dont trente-deux mois de sursis mise à l'épreuve). Pour ce dernier, la révocation d'un sursis d'un an a également été prononcée. Par ailleurs, les voleurs devront verser 1 200 € aux deux parties civiles.

ÉTAMPES

L'agresseur d'une conductrice de 89 ans ira derrière les barreaux

■ Interpellé mardi dernier et jugé dans la foulée en comparution immédiate, un homme a été condamné à deux ans de prison dont quatre mois avec sursis pour un car jacking. Les faits remontent au 30 décembre à Etampes. Ce jour-là, le malfaiteur s'était attaqué à une femme de 89 ans afin de lui voler son Opel Corsa. Il lui avait mis un couteau sous la gorge avant de la sortir de force de sa voiture et de la jeter à terre. La voiture volée avait été repérée et placée sous surveillance. Quand le prévenu est monté dedans, il a été arrêté.

VILLIERS-LE-BÂCLE

Un homme de 35 ans tué dans un accident de la route

■ Accident dramatique hier aux alentours de 15 h 30, sur la commune de Villiers-le-Bâcle. Un choc entre deux véhicules légers en face à face a causé la mort d'un homme âgé de 35 ans. Le conducteur de l'autre voiture, également trentenaire, a lui été légèrement blessé.

SOCIAL

Un nouvel accompagnement des Roms testé dans le Val-de-Marne

■ **C'EST UN NOUVEAU** outil d'insertion proposé aux populations roms d'Ile-de-France. L'Etat, par la voix de la préfecture de région, annonce la création d'une « plateforme d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi », autrement baptisée AIOS. Un dispositif voué à aider les « occupants de campements illicites » dans leurs démarches, mais qui n'empêchera pas les démantèlements. Il s'agit justement de mieux les préparer. L'organisme a lancé son activité hier, à Ivry-sur-Seine (94). « Car le Val-de-Marne est l'un des territoires franciliens les plus concernés, et Ivry concentre la moitié des Roms du département », précise Jérôme Normand, directeur de projet. Concrètement, des travailleurs sociaux sont chargés d'établir un premier contact avant la tenue d'entretiens individuels. Ces échanges devront permettre de définir le profil de chacun, ses besoins, ses ambitions, ses motivations. « Ensuite, un comité se réunira, étudiera les dossiers sur la base de critères précis, et procédera aux validations », reprend Jérôme Normand. Les volontaires retenus seront suivis pour une durée de six mois, renouvelable une fois où qu'ils se trouvent. AIOS n'en est encore qu'à sa phase initiale. La mise de départ — 400 000 € — permettra d'accompagner une centaine de foyers. A terme, le projet est destiné à couvrir toute la région. Le prochain département impliqué sera la Seine-Saint-Denis, probablement dans la ville de Saint-Denis, « courant février ».

LUCILE MÉTOUIT

FLEURY-MÉROGIS

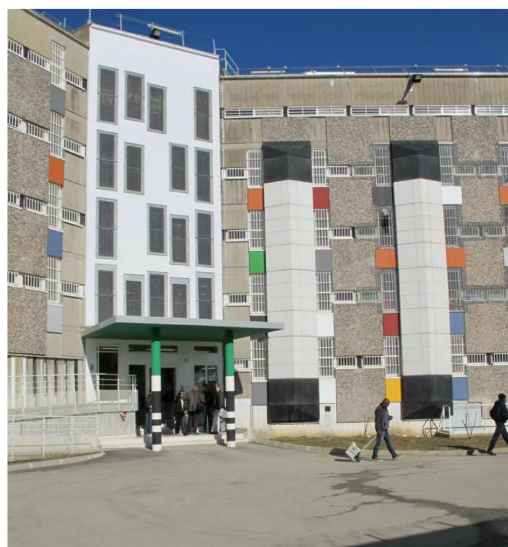
Le détenu écope de prison ferme pour apologie du terrorisme

A CEUX QUI PENSENT que la liberté d'expression permet de dire tout et n'importe quoi, le tribunal correctionnel d'Evry est venu rappeler fermement qu'il y a des limites fixées par la loi. Hier, un homme de 22 ans a été condamné à cinq mois de prison ferme avec maintien en détention pour « provocation directe et publique à commettre un acte de terrorisme ». Le prévenu, déjà détenu pour d'autres faits de vol, détérioration de biens, a refusé d'être extrait de sa cellule pour faire face à ses juges.

« C'est la prison et la justice qui m'ont transformé »

Le prévenu à propos de sa barbe naissante

Les faits se sont déroulés le 8 janvier dernier à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Alors que la France entière observait une minute de silence, le détenu s'est mis à hurler « Il n'y aura pas une minute de silence ici. A mort les juifs, Allah Akbar ! Nique les juifs ! ». Interrogé par l'administration pénitentiaire, il a affirmé : « J'ai le droit de m'exprimer comme je veux, c'est la liberté d'expression ». Concernant sa barbe naissante, « c'est la prison et la justice qui m'ont transformé » a-t-il lancé. Et il a justifié ses propos en disant que les juifs avaient tué ses ancêtres. « J'aurais aimé qu'il soit là, a regretté la substitut du procureur. Cet homme explique ses propos en



Fleury-Mérogis. Le prévenu a été condamné à cinq mois de prison ferme. Il était déjà incarcéré pour d'autres faits de vol, détérioration de biens. (LP/Florian Lohy)

disant qu'il voulait venger ses ancêtres, victimes des juifs. Mais il est d'origine turque. Je ne comprends pas comment il justifie ses propos par l'histoire de la Turquie. »

Réentendu en garde à vue, le prévenu avait tenu un tout autre discours, prétendant ne pas avoir

d'avis sur l'antisémitisme et disant ne pas se souvenir avoir dit « mort aux juifs », malgré les trois témoignages qui l'ont entendu. Concernant l'attentat perpétré par les frères Kouachi, il a même assuré n'avoir pas suivi les infos... Tout en étant branché sur BFM TV.

SÉBASTIEN MORELLI

ÉVRY-COURCOURONNES

Union sacrée afin d'améliorer l'offre de soins

LES VILLES d'Evry et Courcouronnes ont signé hier un contrat local de santé intercommunal. L'objectif de ce partenariat est de renforcer l'offre de soins sur ces deux communes.

« Evry devrait compter 25 dentistes étant donné le nombre d'habitants. Il n'y en a que 10 et cela risque de baisser à 5 dans cinq ans », constate, par exemple, Danielle Valero, adjointe au mai-

re PS d'Evry en charge du pôle territorial de santé.

Les départs à la retraite seront anticipés

L'implantation des professionnels de santé sera désormais suivie et incitée. Les départs à la retraite de médecins seront anticipés. Les structures existantes seront renforcées, comme le centre municipal de santé d'Evry qui accueille-

ra prochainement un dentiste supplémentaire et quatre médecins. Une maison de santé pluridisciplinaire sera par ailleurs créée à Courcouronnes. Et les actions de prévention (soins bucco-dentaires, addictions, sports, santé mentale...) seront augmentées. « Ce nouveau dispositif est indispensable », affirment les deux communes.

J.H.

INTERCOMMUNALITÉ

Les élus de l'Arpajonnais tentés par un mariage avec le Val d'Orge

LA COMMUNAUTÉ de communes de l'Arpajonnais (CCA) met en place son plan B. A défaut d'avoir pu faire changer d'avis le préfet sur le projet régional de créer une intercommunalité géante s'étendant d'Evry à Sénart, les élus de l'Arpajonnais tentent une autre méthode.

Hier soir, le président (DVD) Bernard Spotti a proposé au vote une délibération pour proposer la fusion de la CCA avec la communau-

té d'agglomération du Val d'Orge (autour de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Brétigny). L'élu doit être reçu ce matin par le préfet pour en discuter. « Dans l'Arpajonnais, il y a un quasi-consensus des élus pour que l'on se rapproche du Val d'Orge », assure Bernard Spotti. Nous préférons cela au projet d'intercommunalité géante qui n'aurait pas de sens et où l'on serait noyé. »

Les élus de l'Arpajonnais et du Val d'Orge ont été les plus virulents contre cette super agglomération voulue par le préfet de région qui rassemblerait 533 000 habitants et 48 communes : des milliers de signatures ont été recueillies, les élus ont mobilisé la population, des tracts sont encore postés partout sur ces deux territoires pour « dire non à la fusion forcée ».

C.CH.